



Adoption mineur par couple ayant enfants majeurs

Par **Anasimply93**, le **08/03/2020** à **19:40**

Bonjour,

Mes parents souhaitent adopter une petite fille de 4 ans et demi qui est placée chez eux en famille d'accueil (ma mere est assistante familiale) depuis quelques mois suite à l'abandon de celle-ci par ses parents biologiques

Mon frère (32 ans) et moi (30 ans) aimerions savoir ce que nous avons comme recours, pas vraiment pour empêcher l'adoption si c'est son choix mais pour ne pas avoir de lien et/ou de devoirs envers cet enfant

Merci d'avance pour votre réponse

Par **nihilscio**, le **08/03/2020** à **20:45**

Bonjour,

Cette adoption ne vous imposerait aucun devoir. Vous n'avez aucun intérêt objectif juridiquement recevable pour vous opposer à l'adoption.

Par **amajuris**, le **08/03/2020** à **20:49**

bonjour,

ce ne pourra être qu'une adoption simple.

vous n'avez aucun recours, c'est que si vous vouliez interdire vos parents d'avoir un autre enfant.

par contre, il y aura sans doute un impact sur la succession de vos parents.

salutations